

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 30 septembre 2019

Délibération n° 2019-3729

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Construction d'un centre de tri semi-mécanisé à Porto-Novo (Bénin) financé par l'Agence française de développement (AFD) - Avenant à la convention de financement n° CBJ1225 01 D conclue entre la Métropole de Lyon et l'AFD - Avenant à la convention de financement conclue entre la Métropole et la

Ville de Porto-Novo

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de

l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

<u>Absents excusés :</u> MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019

Délibération n° 2019-3729

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : Construction d'un centre de tri semi-mécanisé à Porto-Novo (Bénin) financé par l'Agence française de développement (AFD) - Avenant à la convention de financement n° CBJ1225 01 D conclue entre la Métropole de Lyon et l'AFD - Avenant à la convention de financement conclue entre la Métropole et la Ville de Porto-Novo

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En décembre 2015, la Métropole a obtenu un financement de l'AFD d'un montant de 450 000 € pour le projet de construction d'un centre de tri des déchets à Porto-Novo proposé dans le cadre du partenariat de coopération décentralisée avec la capitale du Bénin.

Ce projet a pour objet de lancer une expérimentation de la filière des déchets dans la Ville de Porto-Novo, en proposant d'installer sur une décharge sauvage, une unité de tri et de valorisation des déchets tout en essayant de structurer et développer des filières économiques, sur la base de l'article L 1112-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La convention de financement établie avec l'AFD ainsi que celle passée avec la ville de Porto-Novo avaient prévu la fin de ce projet en décembre 2019, avec une limite de versement du solde au plus tard le 30 juin 2019.

Or, en raison des difficultés rencontrées par la mairie de Porto-Novo pour piloter ce projet, l'ensemble des parties propose de proroger d'un an la mise en œuvre de ce projet.

Les difficultés rencontrées sont multiples. Tout d'abord, le marché "équipement" relatif à l'achat d'un équipement de tri, d'un groupe électrogène et d'une presse à balle a été déclaré 2 fois infructueux. Ensuite, les procédures de passation des marchés sont longues en raison d'un double contrôle exercé à la fois par la direction départementale des marchés publics du Bénin puis par les services de la Métropole qui délivrent des "avis de non objection" conformément aux modalités de suivi et de contrôles imposés par l'AFD.

Les 2 consultations du marché équipement ont été infructueuses. Suite à cette situation, la direction départementale des marchés publics du Bénin a autorisé, en février 2019, la Ville de Porto-Novo à lancer une dernière consultation sous la forme d'un marché à procédure restreinte. Celui-ci devrait être lancé dans le courant de l'été 2019, impliquant une prolongation d'un an des conventions de financement en modifiant les dates limites de versement de la 1ère tranche et du solde.

Aussi, il est proposé de proroger d'un an les conventions de financement avec l'AFD et la Ville de Porto-Novo, décalant la date limite de la dernière demande de versement du 30 juin 2019 au 30 juin 2020 et de modifier l'une des conditions de versement de la 1ère tranche du financement.

Enfin, ces avenants se font sans incidences financières ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

- 1° Approuve l'avenant modifiant la convention de financement avec l'AFD et l'avenant modifiant la convention de financement conclue avec la Ville de Porto-Novo, impliquant une prolongation d'un an.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants et à prendre toute mesure nécessaire à leur exécution.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.